



PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Le **PADD** (projet d'aménagement et de développement durables) définit les orientations générales du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur du territoire communautaire. Celui-ci se structure autour de **4 axes** déclinés en **objectifs** :

AXE 3 : UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE RAISONNE QUI S'APPUIE SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Le projet de territoire doit s'appuyer sur ces atouts pour renforcer l'attractivité économique de la CCPMC.

Promouvoir une économie rurale diversifiée

L'agriculture représente un pan important de l'économie locale avec **45% du territoire** dédié aux espaces agricoles. Le PLUi vise à **maintenir une agriculture performante** en préservant l'outil agricole, en permettant la diversification des exploitations, en accompagnant la structuration d'une filière courte.

Le tissu de PME constitue une composante économique majeure du territoire aux côtés de l'agriculture. Le projet communautaire vise à conforter ce tissu en **anticipant les besoins d'extension-transfert-installation** des entrepreneurs. Il s'agit également de **prendre en compte au mieux les activités économiques existantes et passées** : en pensant à la reconversion de certains sites d'activités, en intégrant les différentes activités économiques existantes au PLUi, en veillant à la préservation des outils de production des activités économiques implantées sur le territoire.

Le projet favorisera l'installation de nouvelles activités en développant de nouvelles filières économiques, en prévoyant une offre foncière suffisante, en diversifiant le parcours résidentiel des établissements.

Le projet tâchera en outre de **conforter voire de structurer la filière « Bois »** sur le territoire, la forêt occupant 50% de la surface du territoire communautaire.



Dynamiser les pôles économiques

Aujourd'hui, le tissu commercial s'inscrit majoritairement au niveau des pôles de Dampierre-sur-Linotte, Montbozon, ainsi qu'à Loulans-Verchamp. Pour le PLUi il s'agit tout d'abord de **maintenir et conforter l'offre commerciale et économique de proximité**, mais également de **prendre en compte les projets d'infrastructures et répondre aux logiques de développement supracommunautaires** (axe de la RN57, aménagement de la future ZAC à Echenoz-Sud, côté CAV) : activités implantées au niveau du hameau de la Grange-Besson à Valleriois-Lorioz.



Développer un tourisme de qualité, valorisant les principales ressources locales

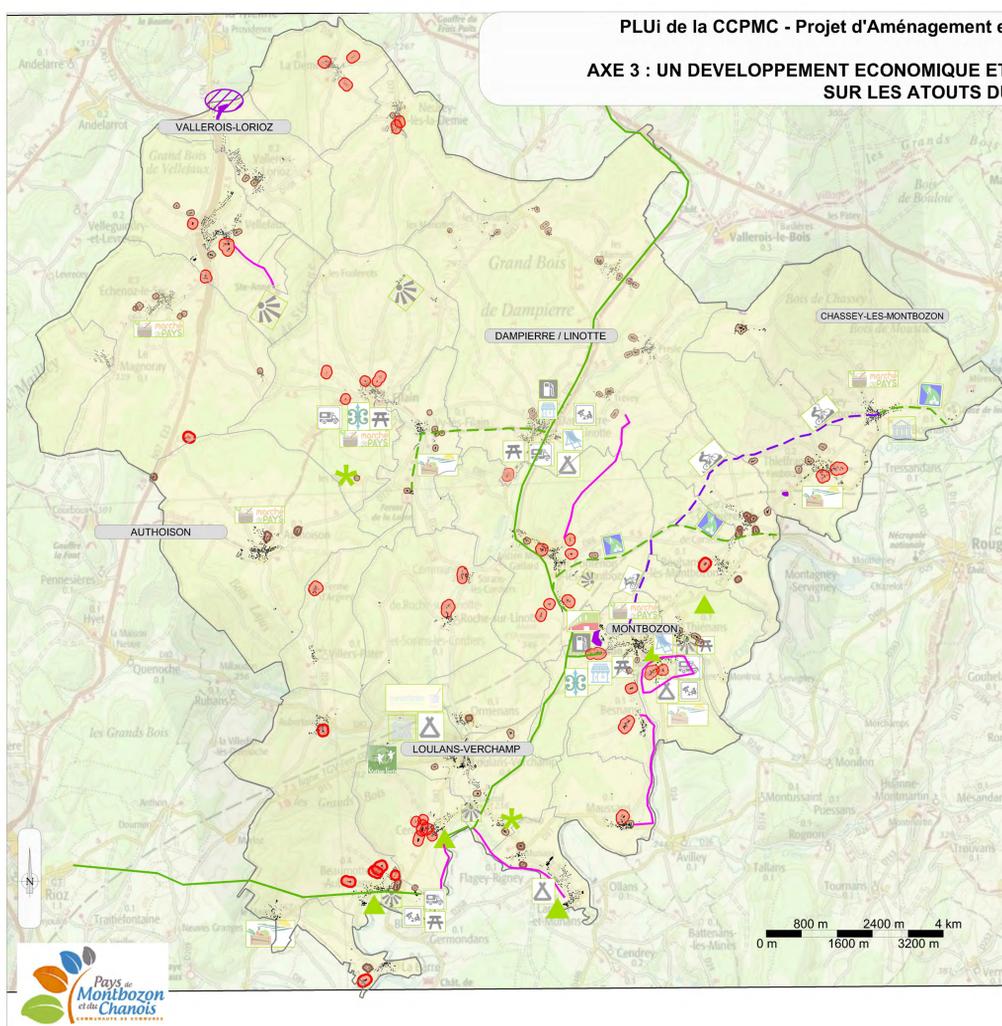
Il s'agit pour le PLUi d'affirmer la vocation touristique du territoire et d'impulser de nouvelles dynamiques économiques par ce biais, en permettant aux entrepreneurs du territoire et aux commerces de trouver une nouvelle clientèle. Ces nouvelles dynamiques peuvent passer par la **valorisation du patrimoine bâti** et l'organisation des conditions de sa découverte, **des éléments naturels et paysagers du territoire sur le plan touristique, mais aussi le développement d'activités en lien avec l'environnement** (tourisme de plein air, les pratiques et services liées à l'itinérance) ou encore de **promouvoir une identité touristique** pour la CCPMC en liant famille et tourisme.



Tourisme de plein air, itinérance



famille



PLUi de la CCPMC - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
AXE 3 : UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE RAISONNE QUI S'APPUIE SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Promouvoir une économie rurale diversifiée :

- Respect des périmètres de réciprocité agricole
- Emergence de secteurs dédiés au maraichage
- Lieu emblématique cancoillotte
- Disposer d'une offre foncière suffisante en zone d'activité
- Projet hôtel d'entreprises

Développer un tourisme de qualité :

- Installer de nouvelles activités touristiques, de loisirs
- Aménager des sentiers
- Aménagement d'une zone de loisirs
- Aménagement de belvédères
- Valoriser les cités patrimoniales
- Valoriser la Station Verte
- Valoriser le patrimoine/ les savoirs-faire
- Créer des manifestations, des événements, lieux d'animation
- Favoriser l'itinérance : aménagement d'une voie verte sentiers VTT
- Aménagements à réaliser autour des lieux de pratique
- Etoffer / renforcer l'offre d'hébergement
- Aménager des aires de pique-nique / jeux

Dynamiser les pôles économiques :

- Renforcer les pôles commerciaux
- Répondre aux logiques supracommunautaires de développement économique